



L'inaptitude définitive entraine-t'elle un licenciement?

Par **soficybul**, le **08/07/2009** à **13:52**

Bonjour,

Dans le cas où la médecine du travail me déclarerait inapte définitivement à tenir le poste que j'occupe actuellement comme secrétaire dans un cabinet d'avocats, mon employeur serait-il tenu de me licencier obligatoirement? et dans ce cas, devrait-il me verser des indemnités de licenciement normales proportionnelles à mon ancienneté?
Merci d'avance pour votre réponse que j'attends impatiemenent.